

# Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments proposent de nouvelles orientations réglementaires pour l'évaluation de l'innocuité des aliments et des plantes génétiquement modifiés

## Résumé

Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) proposent de mettre en place de nouvelles orientations réglementaires (il ne s'agit pas de nouveaux règlements) pour l'évaluation de l'innocuité des aliments et des plantes génétiquement modifiés (GM).

Santé Canada et l'ACIA proposent d'**exempter** plusieurs nouveaux aliments et plantes génétiquement modifiés des évaluations de l'innocuité et de la surveillance exercée par le gouvernement.

De la sorte, les plantes génétiquement modifiées qui ne contiennent pas d'ADN étranger — la plupart de celles-ci seraient créées à l'aide des **nouvelles techniques d'édition du génome (ou édition génomique)** — ne seraient plus assujetties à la réglementation si leurs concepteurs déterminent qu'elles ne compromettent pas l'innocuité des aliments ou l'intégrité de l'environnement.

Plusieurs organismes génétiquement modifiés (OGM) par l'édition du génome pourraient ainsi être mis en marché sans que le gouvernement en ait préalablement été informé, et sans avoir fait l'objet d'un examen de leur innocuité par ce dernier. Ces OGM ne seraient soumis à aucun processus d'approbation de la part du gouvernement. Cela reviendrait à **laisser les entreprises réglementer elles-mêmes** les OGM.

Les nouvelles orientations réglementaires proposées modifieraient la manière dont notre gouvernement évalue les risques associés aux semences et aux aliments génétiquement modifiés — en fait, cela reviendrait à **soustraire la plupart des nouveaux OGM des évaluations gouvernementales visant à déterminer leurs risques**.

**Cette proposition pourrait conséquemment faire en sorte que des aliments et des semences génétiquement modifiées non réglementés et possiblement non déclarés se retrouvent sur le marché.**

## PORTÉE DES CHANGEMENTS PROPOSÉS

- La proposition de Santé Canada et de l'ACIA ne modifierait pas les règlements en soi, mais induirait d'importants **changements aux « orientations réglementaires » qui servent de base à l'interprétation et à l'application des règlements existants**. Cela signifie qu'aucun débat au Parlement n'est nécessaire pour procéder à ces changements. Ceux-ci seraient plutôt promulgués à la suite de discussions au sein des ministères compétents (à la suite de nombreuses rencontres avec des associations représentant l'industrie) et des consultations publiques qui se sont tenues entre mars et septembre 2021, moyennant **l'approbation du ministre de la Santé et de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire**. Ce sont ces deux ministres qui, ultimement, seront responsables de l'entrée en vigueur de ces changements et de leur interprétation.
- Cette proposition ferait en sorte d'**exempter de toute réglementation la plupart des produits génétiquement modifiés qui ne contiennent pas d'ADN étranger**. La plupart, voire la totalité de ces produits seront créés à l'aide des nouvelles techniques de génie génétique couramment désignées par l'expression **« édition du génome »**. Bien qu'il ne s'agisse pas en soi d'une exemption s'appliquant à l'ensemble des produits issus de l'édition du génome, plusieurs d'entre eux en bénéficieraient.
- Cette proposition modifierait les évaluations gouvernementales visant à déterminer l'innocuité des aliments issus de plantes génétiquement modifiées et **l'innocuité pour l'environnement des semences génétiquement modifiées (incluant les semences d'arbres)**. Ces changements seraient suivis de changements dans la manière d'évaluer l'innocuité des aliments issus d'animaux génétiquement modifiés et l'innocuité pour l'environnement des animaux et des autres organismes génétiquement modifiés. Les changements actuellement proposés ne seraient que les premiers d'une série de changements.

## Qu'est-ce qui changerait?

Le système canadien de réglementation qui s'applique au génie génétique n'utilise pas l'expression « génie génétique »; il utilise plutôt les expressions « aliments nouveaux » et « végétaux à caractères nouveaux ». Les organismes de réglementation gouvernementaux proposent maintenant de retrancher la réglementation du génie génétique de ce système. Le système de réglementation continuerait d'exister, mais il cesserait de s'appliquer à plusieurs semences et aliments génétiquement modifiés, voire à la plupart d'entre eux.

Les nouvelles orientations réglementaires proposées permettraient d'exempter plusieurs des OGM qui ne contiennent pas d'ADN étranger, en plus de mettre en place un processus d'évaluation accéléré et d'accorder graduellement une exemption réglementaire à plusieurs autres semences et aliments génétiquement modifiés. Les changements proposés feraient en sorte d'exempter plusieurs nouveaux aliments et nouvelles semences génétiquement modifiés de toute réglementation, qui pourraient alors **être mis en marché sans évaluation ou surveillance gouvernementales**.

Jusqu'à présent, les aliments génétiquement modifiés consommés au Canada ont toujours été considérés comme nouveaux par le système fédéral de réglementation, et ont ainsi constamment été soumis à des évaluations gouvernementales, à l'exception d'un nouveau maïs au génome édité que Santé Canada a considéré comme non nouveau<sup>1</sup>. Toutefois, bien que certains produits au génome édité continueraient d'être considérés comme « nouveaux » et qu'ils devraient conséquemment être soumis à une évaluation gouvernementale, les nouvelles orientations réglementaires proposées pourraient faire en sorte que plusieurs d'entre eux échappent complètement au processus d'approbation. En d'autres mots, **plusieurs de ces nouveaux OGM se trouveraient à échapper à tout processus d'approbation gouvernemental**.

En lieu et place, Santé Canada et l'ACIA proposent de **déléguer complètement aux concepteurs la responsabilité d'évaluer l'innocuité de leurs**

**produits** génétiquement modifiés si ces derniers ne contiennent pas d'ADN étranger, et si leurs concepteurs n'ont découvert aucun problème sur le plan de leur innocuité ou aucune caractéristique « nouvelle ». Voilà comment Santé Canada et l'ACIA proposent de céder leur pouvoir réglementaire aux acteurs du système alimentaire sur la plupart des organismes issus de l'édition du génome.

## Opacité des études scientifiques provenant de l'industrie

La proposition de faire de la présence ou de l'absence d'ADN étranger au sein d'un organisme génétiquement modifié un critère pour établir ceux qui doivent être réglementés ou non **ne possède aucun fondement scientifique**. Il s'agit d'une conception simpliste qui néglige les nombreux effets inattendus qui pourraient découler du processus d'édition du génome, et qui pourraient affecter l'innocuité des aliments ou l'intégrité de l'environnement. Une telle proposition présume de l'innocuité de plusieurs aliments issus de l'édition du génome, ce qui n'est pas scientifiquement justifié. Veuillez consulter le rapport du RCAB sur l'édition du génome au [www.rcab.ca/rapportEditionGenome](http://www.rcab.ca/rapportEditionGenome).

Si Santé Canada et l'ACIA exemptent ces produits de toute réglementation, **les organismes de réglementation n'auraient pas accès aux études établissant leur innocuité**. Le gouvernement ne pourrait pas non plus exiger d'informations aux concepteurs de produits, ni même les obliger à publier un avis signalant la mise en marché de nouveaux aliments issus de l'édition du génome.

## Réglementation volontaire

Afin de pallier le grave manque de transparence qu'engendreraient les nouvelles orientations réglementaires en exemptant les produits de tout processus d'autorisation gouvernemental, Santé Canada propose la mise en place d'une « **initiative de transparence volontaire** ». Cette dernière « encourage » les entreprises à informer, selon leur bon vouloir, le gouvernement de tout produit non réglementé issu de l'édition du génome (considérés comme non nouveau par leurs concepteurs) conçu

1 Il s'agit d'un maïs « cireux » génétiquement modifié produit par l'entreprise Corteva (DowDupont) qui pourrait bien ne jamais être mis en marché (voir : <https://cban.ca/wp-content/uploads/GM-Waxy-Corn-Corteva-product-profile-CBAN.pdf>). Ce produit apparaît sur la liste des déterminations d'aliments et des ingrédients alimentaires non nouveaux que Santé Canada a récemment établie (2020). Cette liste comprend certains (pas nécessairement la totalité) des aliments génétiquement modifiés non réglementés/non nouveaux. Les concepteurs de produits soumettent volontairement leur propre évaluation de non-nouveauté à Santé Canada, et ce ministère les accepte ou les rejette.

à des fins de commercialisation. Une telle initiative permettrait ainsi un accès direct au marché à certains produits issus de l'édition du génome, sans qu'ils soient déclarés ni réglementés.

Fait important, l'initiative de transparence volontaire proposée par Santé Canada inviterait les concepteurs — sans aucune obligation — à soumettre certains renseignements sur leurs produits en vue d'un éventuel « examen plus approfondi », dont les modalités ne sont pas précisées, par le gouvernement. En d'autres mots, **cette initiative servirait au gouvernement de système pour contrôler, de manière opaque et aléatoire, les déterminations du statut non nouveau ou réglementaire des produits que leurs concepteurs auront bien daigné déposer.** Ainsi, seuls les produits déclarés volontairement par leurs concepteurs se retrouveraient à être soumis à ce système de surveillance gouvernementale minimaliste dont les modalités demeurent inconnues.

L'ACIA propose un système de réglementation volontaire semblable, dans le cadre duquel les entreprises qui le désirent peuvent demander à l'ACIA des « avis d'exemption » pour leurs produits génétiquement modifiés. L'ACIA se retrouverait ainsi à approuver ces produits si leurs concepteurs en font la demande (pour en faire la promotion, par exemple), ce qui reviendrait à **mettre un service à la demande à la disposition des concepteurs de produits.**

## Processus d'évaluation accéléré pour les autres OGM

Les nouvelles orientations réglementaires proposées par Santé Canada comprennent également la mise en place d'une approche à **plusieurs « niveaux » afin de réglementer les OGM** qui sont prétendument « identiques » à d'autres OGM ayant préalablement fait l'objet d'évaluations. Santé Canada nomme ces OGM des « retransformants », et propose de les rendre admissibles à une **forme de processus d'évaluation accéléré** exigeant moins de renseignements de la part de leurs concepteurs. Le RCAB s'oppose à ce que de telles plantes soient considérées comme « identiques » à leurs prédécesseurs, et soutient que chaque nouveau produit génétiquement modifié, même ceux créés à partir des mêmes méthodes dans le but de leur conférer les mêmes caractéristiques que leurs prédécesseurs, peut engendrer des

effets nouveaux ou inattendus. Initialement, un tel processus d'évaluation accéléré viserait notamment l'approbation d'un plus grand nombre de cultures tolérantes aux herbicides, car celles-ci constituent la majorité des OGM approuvés jusqu'à maintenant.

De façon similaire, l'ACIA propose d'exempter graduellement plusieurs autres semences génétiquement modifiées de toute réglementation. L'ACIA indique que « le nombre d'exemptions augmente[ra] au fur et à mesure que de nouveaux végétaux sont autorisés » en raison des « antécédents d'innocuité » des semences précédemment approuvées. Cela signifie qu'un plus grand nombre de semences génétiquement modifiées sera mis en marché sans que le gouvernement les évalue, les approuve, ou soit avisé de leur existence. À long terme, cela mènera à une **utilisation à vaste échelle de semences génétiquement modifiées dont l'origine et les conséquences sont inconnues.**

## Autoréglementation de l'industrie

Les nouvelles orientations réglementaires proposées mèneraient à un important changement, alors que les évaluations gouvernementales obligatoires des semences et des aliments génétiquement modifiés seraient remplacées par un système d'**autoréglementations** dans le cas de plusieurs nouveaux OGM.

Les nouvelles orientations réglementaires proposées mèneraient ainsi à la **mise en marché de semences et d'aliments non réglementés et non déclarés.** Les concepteurs de produits (les entreprises et les établissements de recherche) se retrouveraient donc à contrôler l'information se rapportant à ces OGM, y compris la publication d'avis publics pour déclarer leur existence.

Le RCAB soutient que les nouvelles orientations réglementaires proposées compromettront l'innocuité des aliments et l'intégrité de l'environnement; causeront des préjudices au mode de subsistance de certains agriculteurs; mèneront à un grave manque de transparence envers la population canadienne et les agriculteurs; et mineront davantage la confiance de la population envers la réglementation et le système alimentaire canadiens.

**Tous les produits génétiquement modifiés, y compris ceux qui ne contiennent pas d'ADN étranger, devraient impérativement être assujettis à des évaluations gouvernementales de leur innocuité.**

## Plus d'information

### RÉGLEMENTATION

En Anglais - CBAN Comments submitted to the Canadian Food Inspection Agency re: guidance for determining whether a plant is subject to Part V of the Seeds Regulations, Sept 2021 <https://cban.ca/wp-content/uploads/CBAN-response-CFIA-consultation-questionnaire-2021.pdf>

Memoire Vigilance OGM - Commentaires de Vigilance OGM: Consultation: Les nouvelles orientations concernant le règlement sur les aliments nouveaux, axées sur la sélection végétale, Mai 2021 <https://www.vigilanceogm.org/sites/www.vigilanceogm.org/files/pdfs/M%C3%A9moire%20Vigilance%20OGM-2021.pdf>

En Anglais - CBAN Comments submitted to Health Canada re: Proposed new guidance for Novel Foods Regulations, May 11, 2021 <https://cban.ca/wp-content/uploads/CBAN-comments-to-HC-regulatory-guidance-May-11-2021.pdf>

En Anglais - CBAN Comments submitted to Health Canada re: primer on gene editing, June 23, 2021 <https://cban.ca/wp-content/uploads/CBAN-comments-to-HC-consultation-on-gene-editing-primer-June-23-2021.pdf>

Rapport: Les OGM sont-ils bien réglementés?", RCAB, 2015 [www.enqueteogm.ca/reglementation](http://www.enqueteogm.ca/reglementation)

### L'ÉDITION DU GÉNOME

L'introduction: L'Édition du génome, RCAB, novembre 2020 <https://cban.ca/wp-content/uploads/introduction-edition-du-genome-2020.pdf>

Rapport: L'Édition du génome dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture: Risques et conséquences inattendues, RCAB, décembre 2020 <https://cban.ca/wp-content/uploads/Rapport-Edition-Genome-Dec-2020.pdf>

Pour les actions et les mises à jour [www.rcab.ca/pasdexemptions](http://www.rcab.ca/pasdexemptions) ou [www.vigilanceOGM.org](http://www.vigilanceOGM.org)



[rcab.ca](http://rcab.ca)

**Le Réseau canadien d'action sur les biotechnologies (RCAB)** est une coalition regroupant 16 organismes qui fait du travail de recherche, de suivi et de sensibilisation sur des questions liées au génie génétique en matière d'alimentation et d'agriculture. Il englobe des associations d'agriculteurs, des organisations pour la justice sociale et l'environnement ainsi que des coalitions régionales de groupes de base. Le RCAB est un projet de MakeWay.

**Contact:** Lucy Sharratt, Coordinator | [coordinator@cban.ca](mailto:coordinator@cban.ca) | 902 209 4906